



FORMATION SCOLAIRE

Document mis à jour le 13 février 2025

OBJECTIFS

L'intégration des élèves dans le cycle collège de l'enseignement agricole permet de les préparer à une poursuite d'étude proposée ou non sur le campus, vers des filières :

- Professionnelles en formation initiale scolaire ou par la voie de l'apprentissage
- Technologiques, si le niveau de l'élève le permet.

DÉBOUCHÉS

Poursuite d'études après la 4^{ème} :

- 3^{ème} de l'enseignement agricole

ORGANISATION

- 28 h de cours sur 32 semaines :
 - une plage de 3 h de TP
 - une plage de 3 h d'activités pluridisciplinaires
- 2 ou 3 semaines ou temps équivalent de stages collectifs :
 - 1 semaine d'accueil
 - 1 semaine projet (1 à 3 projets/an)
 - 1 semaine d'éducation à la santé et à la sexualité
- 1 semaine de stage en milieu professionnel (au choix de l'élève et de sa famille)

STRUCTURE

- 19 h Enseignements généraux
- 7 h Technologies, sciences, découverte de la vie professionnelle et des métiers
- 2 h Accompagnement Personnalisé et Vie de classe
- Langue vivante (Anglais ou Allemand)

Soit 28 h de cours par semaine dont 7 h d'Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) basés sur une démarche de projets : Animal, Éducation du Consommateur, Aménagement

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être issu d'une classe de 5^{ème}
- Proposition d'orientation du chef d'établissement d'origine
- Remplir le dossier de candidature d'entrée en classe de 4^{ème} EA transmis et validé par le chef d'établissement d'origine
- Commission d'affectation départementale courant mai

ATOUS DE LA FORMATION

- Suivi individualisé par un adulte référent
- Temps pour construction du projet d'orientation et rencontre avec des professionnels
- Temps d'intégration en début de formation sur un site extérieur
- Une semaine de stage collectif autour d'un projet d'éducation artistique et culturelle